
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ, ÉGALITÉ
FRATERNITÉ

CENT VINGTIÈME ANNÉE
N° 6185

LUNDI 7 NOVEMBRE 2016

PARAISANT
TOUS LES LUNDIS

SOMMAIRE

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la société Sanofi Pasteur **Page 3478**
- Musées Gadagne - Mise à disposition ponctuelle des salles du parcours permanent du musée d'histoire au profit du Centre des maladies du foie et de l'Appareil digestif **Page 3478**
- « Auditorium-Orchestre National de Lyon » - Location Salon Ravel à Rhino Jazz **Page 3478**

Arrêtés municipaux :

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons..... **Page 3479**
 - Délégation Générale aux Ressources Humaines :
 - Détachement pour stage - Recrutement Complément temps partiel - Recrutement non titulaire complément temps partiel - Recrutement par mutation - Recrutement pour remplacement - Recrutement remplaçant agent congé parental - Recrutement remplaçant agent en disponibilité - Recrutement Remplacant Agent Congé Parental - Recrutement remplaçant agent en formation - Recrutement remplaçant détachement pour stage - Nomination stagiaire **Page 3519**
 - Centre Communal d'Action Sociale :
 - Recrutement remplaçant..... **Page 3524**
-

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Conseil municipal - Séance publique - Avis..... **Page 3524**
- Direction des marchés publics - Avis..... **Page 3524**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Musée des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux au profit de la société Sanofi Pasteur (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014, donnant au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 avril 2016, approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces du Musée des Beaux-Arts.

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Musée des Beaux-Arts, situé 20 place des Terreaux à Lyon 1^{er}, référencé comme ensemble immobilier n° 01 013,

Considérant la demande de la société Sanofi Pasteur sise 2 avenue Pont Pasteur – 69007 Lyon d'organiser une manifestation au Musée le 21 octobre 2016 à partir de 18 heures jusqu'à minuit,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'Arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle de locaux au profit de la société Sanofi Pasteur afin d'organiser une manifestation au Musée le 21 octobre 2016 à partir de 18 heures jusqu'à minuit, moyennant une redevance de 7 500 (sept mille cinq cents) euros HT.

Les locaux mis à disposition sont l'Auditorium et le Café restaurant.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'Exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

Musées Gadagne - Mise à disposition ponctuelle des salles du parcours permanent du musée d'histoire au profit du Centre des maladies du foie et de l'Appareil digestif (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22-5° et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la délibération du Conseil municipal du 4 avril 2014 donnant au titre de l'Article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégation au Maire pour « décider de la conclusion et la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ».

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé musées Gadagne, situé 1, place du Petit Collège – 69001 Lyon référencé comme ensemble immobilier n° 05018, parcelles AE67 et AE75.

Considérant la demande du Centre des maladies du foie et de l'Appareil digestif d'avoir accès le 7 octobre 2016 de 19 heures à 20 h 30 aux salles du parcours permanent du musée d'histoire de Gadagne pour bénéficier de visites guidées,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'Arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel,

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit du Centre des maladies du foie et de l'Appareil digestif pour une durée de 1 h 30 le 7 octobre 2016, des espaces sus désignés des musées Gadagne pour une redevance de 440 € HT (quatre cent quarante euros) auquel s'ajoute la TVA au taux en vigueur.

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'Exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2016

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Georges KÉPÉNÉKIAN*

«Auditorium-Orchestre National de Lyon» - Location Salon Ravel à Rhino Jazz (Direction des affaires culturelles)

Le Maire de la Ville Lyon,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2014/4 du Conseil municipal du 4 avril 2014 envoyée en Préfecture le 7 avril 2014, donnant au titre de l'Article L. 2122-22-5° du Code Général des collectivités territoriales, délégation au Maire pour décider « de la conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans »

Vu la délibération N°2013/5421 du Conseil municipal du 13 mai 2013 approuvant les tarifs de mise à disposition d'espaces à l'Auditorium-Orchestre national de Lyon,

Considérant que la Ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier, appelé Auditorium-Orchestre national de Lyon, situé 84 rue de Bonnel référencé comme ensemble immobilier n°36200,

Considérant la demande de Rhino Jazz(s) Festival, Château du Jarez 11 rue Benoît Oriol 42400 Saint-Chamond, d'organiser un cocktail de fin de concert pour la soirée Jazz de « Hiromi » dans les locaux de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon le lundi 17 octobre 2016,

Considérant que la délibération susvisée « accepte que les décisions à prendre puissent être signées dans tous les cas par M. le Maire ou par l'Adjoint délégué aux fonctions concernant lesdites décisions »,

Vu l'Arrêté du Maire, en date du 26 août 2016, déléguant à M. Georges Képénékian les compétences en matière de mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel.

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la mise à disposition ponctuelle au profit de Rhino Jazz(s) Festival pour une durée d'une heure le lundi 17 octobre 2016, des locaux sus désignés, moyennant une redevance de 197,10 € T.T.C. (cent quatre-vingt dix sept euros et dix centimes).

Art. 2. - M. le Directeur Général des Services de la Ville de Lyon est chargé de l'Exécution de la présente décision qui sera publiée et affichée.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa notification.

Fait à Lyon, le 17 octobre 2016

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Georges KÉPÉNÉKIAN

Règlementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la Régulation Urbaine - Service Occupation Temporaire de l'Espace Public)

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12571	Erdf / Grdf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Emile Dupont	côté impair, sur 25 m au droit du n°3	Le lundi 31 octobre 2016
12572	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 15 m au droit du n° 262	Le mercredi 2 novembre 2016, de 8h à 17h
12573	Frabat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Bains	côté impair, sur 5 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
12574	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ENEDIS	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de la Guillotière	sur 30 m au droit du n° 169	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12575	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain (fuite sur réseau)	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	entre la rue Rachais et le cours Gambetta	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12576	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'Eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera à double sens de part et d'autre de l'Emprise de chantier	Rue Père Chevrier	entre l'Avenue Jean Jaurès et la rue E.Rochette	Le mercredi 2 novembre 2016, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
					des deux côtés de la chaussée, entre l'Avenue Jean Jaurès et la rue E.Rochette	Le mercredi 2 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12576	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'Eau du Grand Lyon	les véhicules circulant dans le sens Est/Ouest devront marquer l'Arrêt de sécurité "STOP mis en place par l'Entreprise Sogea	rue Père Chevrier	au débouché sur l'Avenue Jean Jaurès	Le mercredi 2 novembre 2016, de 9h à 17h
12577	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Elie Rochette	côté pair, sur 20 m au droit du n° 16	Le mercredi 2 novembre 2016
12578	Planete Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de la République	côté pair, sur 5 m au droit de la façade située au n° 32	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
12579	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec le Lyvia:201613709	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Garenne	sur le trottoir, situé en face des n° 17/19	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 19 novembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m, au droit des n° 17/19	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit des n° 17 et 19	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au lundi 14 novembre 2016, 17h30
12580	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Termier	trottoir Sud, entre la rue Dr Cordier et la Grande rue de St Rambert	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre la rue Dr Cordier et la Grande rue de St Rambert	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Dr Cordier et la Grande rue de St Rambert	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier			
12581	Colas Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Entreprise COLAS	Rue de Treves	des deux côtés de la chaussée, entre la Grande rue de St Rambert et la rue du Dr Cordier	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la Grande rue de St Rambert et la rue du Dr Cordier	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12582	Extra Sport / N° 0001022	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de Lyon Urban Trail By Night	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de Loyasse	des deux côtés	A partir du samedi 5 novembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
				Rue de L'Anti-quaille	entre les n° 4 et 6 sur la totalité du parking situé entre le collège Saint-Jean et le Théâtre Gallo Romain	A partir du vendredi 4 novembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
				Rue Tramassac	côté Est, entre la rue de la Bombarde et la rue de la Brèche	A partir du samedi 5 novembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
				Rue Pierre Audry	côté Est, partie comprise entre l'Avenue Barthélémy buyet et la rue du Bas de Loyasse	
				Montée de l'Observance	côté Est, du n° 72 à la rue du Bas de Loyasse	
				Boulevard Antoine de Saint-Exupery	côté Est sur 30 m au Sud de l'Entrée du Fort de Vaise	
				Montée du Greillon	au droit de l'Escalier	
			Quai Pierre Scize	entre la montée du Greillon et la montée de la Sarra		
			Montée Nicolas de Lange	entre la place de Fourvière et le chemin du Viaduc		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	entre le n° 27 et la rue de la Bombarde	
				Montée de l'Observance	sur le parking qui mène rue de la Carrière	
				Boulevard Antoine de Saint-Exupery	côté Est, sur 10 m au Nord de la sortie du Fort de Vaise	
				Montée du Télégraphe	sur 15 m au Sud de l'Escalier débouchant sur la rue des Farges	
				Montée Saint-Barthelemy	côté Ouest, entre la montée des Chazeaux et l'Entrée de l'ECAM	
Montée des Epies	entre la rue Armand Calliat et la rue Saint-Georges					
rue de l'Anti-quaille	des deux côtés					
12583	Gauthey	"Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF en accord avec le Lyvia:201614156"	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Nicolas de Lange	sur 20 m, au droit du n°11 des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n°11	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, 17h30
12584	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis sous couvert du Lyvia:201612545	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Vercors	entre le passage du Vercors et l'Avenue Tony Garnier	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12584	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Enedis sous couvert du Lyvia:201612545	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au Nord de l'Avenue Tony Garnier	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12585	La Construction Arbresloise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Montequieu	sur 40 m au droit du n° 64	Les mercredi 2 novembre 2016 et jeudi 3 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés, sur 40 m au droit du n° 64	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12586	Sarl Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Ste Eiffage FHHT	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Gorge de Loup	entre le n° 87 et n° 89	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		au droit des n° 87 et n° 89	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12587	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place du Prado	de 09h à 16h, au droit de la place du Prado	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de l'Université		
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de l'Université		
				Place du Prado		
12588	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Free	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	au droit du n°30	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, au droit du n°30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12589	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF n°Lyvia:201614452	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Professeur Zimmermann	sur 25 m, au droit du n°1	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n°1	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier			
12590	Le Progres / N° 0001020	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le démontage du Village des Neiges	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jules Ferry	sur la zone de desserte située côté Nord du parking	Le lundi 7 novembre 2016, de 9h à 19h
12591	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF n° Lyia:201511943-201511944	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue du Rhône	entre le n° 7 et la rue Commandant Ayasse	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12591	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF n° Lyia:201511943-201511944	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Commandant Ayasse	sur 30 m, au droit du n° 48	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Rhône	entre le n° 7 et la rue Commandant Ayasse	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue du Rhône	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la rue Commandant Ayasse	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Commandant Ayasse	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 48	
12592	Centre Leon Berard / N° 0001031	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la marche des Lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarrail	du n° 1 au n° 3	Le samedi 26 novembre 2016, de 9h à 22h
12593	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Mermoz	entre les n° 8 et n° 12 sauf pour 1 semi-remorque	A partir du mardi 29 novembre 2016, 7h, jusqu'au dimanche 4 décembre 2016, 0h
12594	Centre Scolaire Saint-Marc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une inauguration	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boissac	après le n° 8 sur 2 emplacements (près de l'école du Sacré Coeur)	Le jeudi 1 décembre 2016, de 14h à 22h
12595	Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Président Edouard Herriot	sur 15 m, entre le n° 80 et le n° 82	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 15 m entre le n° 80 et le n° 82	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au vendredi 28 octobre 2016, de 7h30 à 16h30
12596	Egcs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marcel Gabriel Rivière	sur 30 m, au droit du n° 6	Le vendredi 28 octobre 2016, de 7h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 6	
12597	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sous couvert du Lyvia n° 201614810	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Entreprise JEAN LEFEBVRE	Avenue Barthélémy Buyer	entre le n° 24 et le n° 46	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12598	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès véhicule de chantier à l'Intérieur de l'Enceinte RTE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roquette	côté pair, sur 10 m de part et d'autre du face n° 15 bis (au niveau du portail RTE)	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
12599	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Avenue Berthe-lot	entre les n° 270 et n°290	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre les n° 270 et n°290	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 270 et n°290	
12600	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Telecom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Milieu	entre la rue Saint-Antoine et la rue Saint-Sidoine	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Part Dieu	sur 10 m, au droit de la rue François Garcin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Milieu	entre la rue Saint-Antoine et la rue Saint-Sidoine	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Antoine	côté impair, sur 10 m au droit du n° 51	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
				Rue de la Part Dieu	côté pair, sur 10 m au droit du n° 82 bis	
Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 10 m au droit du n° 141					
12601	Garic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'Aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Philip	partie comprise entre les n° 238 et 246	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h à 12h
				Rue Verlet Hanus	partie comprise entre les n° 22 et 26	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h à 12h
12602	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Guynemer	entre la Voûte d'Ainay et la rue Bourgelat	Le mardi 8 novembre 2016, de 7h à 11h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues		entre la rue Joannes Drevet et la rue Bourgelat	Le mardi 8 novembre 2016, de 21h à 23h
				Voûte d'Ainay		Le mardi 8 novembre 2016, de 11h à 22h
Rue Guynemer	entre la rue Joannes Drevet et la rue Bourgelat	Le lundi 7 novembre 2016, de 9h à 19h				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12602	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Square Janmot	chaussée Sud et Nord, des deux côtés entre le quai Tilsitt et la rue Guynemer	A partir du lundi 7 novembre 2016, 5h, jusqu'au mardi 8 novembre 2016, 22h
				Rue Guynemer	des deux côtés, entre le n° 17 et la rue Bougelat	
				Rue Vaubecourt	côté pair, entre la rue Franklin et la rue Bougelat	A partir du vendredi 4 novembre 2016, 15h, jusqu'au mardi 8 novembre 2016, 22h
				Rue Bougelat	des deux côtés, entre le quai Tilsitt et la rue Vaubecourt	
		un barnum cantine sera autorisé	Rue des Remparts d'Ainay	entre la place d'Ainay et la rue Bougelat	A partir du lundi 7 novembre 2016, 5h, jusqu'au mardi 8 novembre 2016, 18h	
12603	Altimaitre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un périmètre de sécurité	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Nicolai	côté impair, sur 15 m au droit du n°3	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016
12604	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté pair, sur 10 m entre le n° 202 et le n° 204	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
				Rue Vaudrey	côté impair, sur 10 m au droit du n° 11	
12605	La Direction de L'Eau de la Metro-pole de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Impasse Flesselles		Le lundi 31 octobre 2016, de 13h à 18h
				Rue Ornano		
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Flesselles	sur 20 m, au droit de la rue Pierre Blanc	Le lundi 31 octobre 2016, de 12h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Ornano		Le lundi 31 octobre 2016, de 13h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Flesselles	côté impair, sur 25 m à l'Ouest de la rue de Flesselles	Le lundi 31 octobre 2016, de 12h à 18h
				Rue de Flesselles	sur 25 m, au Sud de la rue Pierre Blanc	
		les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'Arrêt de sécurité "STOP"	Rue Ornano	au débouché sur la rue des Chartreux	Le lundi 31 octobre 2016, de 13h à 18h	
12606	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Duguesclin	sur 20 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom, située au droit du n°148	A partir du mardi 1 novembre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, de 8h à 17h30
12607	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'Installation du barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisés	Place Saint-Jean	partie Sud / Ouest	Le jeudi 10 novembre 2016, de 7h à 19h
			la circulation des piétons sera interrompue lors des prises de vues	Passerelle du Palais de Justice		Le jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Estrées	entre la rue de la Bombarde et le quai Romain Rolland	A partir du mercredi 9 novembre 2016, 17h, jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, 21h
	Rue Mandelot	entre la rue de la Bombarde et la rue Saint-Etienne				

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12608	Ab Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Telecom en accord avec le Lyvia n°201614005	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commar-mot		A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Garêt	au droit du n° 14	
12609	Bouygues Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon en accord avec le Lyvia:201607845	la circulation des piétons sera interdite	Pont de Lattre de Tassigny	par tronçons successifs, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation sera réduite à une voie, par tronçons successifs		Rue Duquesne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Pont de Lattre de Tassigny	dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Duquesne	dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés	
				Pont de Lattre de Tassigny	sur la chaussée, dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés	
			Pont de Lattre de Tassigny	dans les deux sens de circulation, sauf les Samedis, Dimanches et jours fériés		
12610	Psl Montchat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutention	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Antoinette	sur 20 m à partir de la zone de desserte du gymnase n° 14 (côté gymnase)	Le samedi 10 décembre 2016, de 8h à 18h
12611	Alysee	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une conférence à l'Institut Lumière	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	ur le parking attenant au Hangar	Le jeudi 15 décembre 2016, de 18h à 23h
12612	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition de bâtiment	la circulation des piétons sera interdite	Route de Genas	trottoir pair, sur 50 m au droit n° 164	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016
					trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 164	
12613	Péniche du Val de Rhône / Mjc Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'ateliers Art Nature	l'Installation de 2 chevalets sera autorisée	Quai Rambaud	autour d'arbres situés à proximité de la MJC Confluence	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, de 10h à 18h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12614	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Pierre Scize	sur 20 m, au droit du n° 71	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 20h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 71	
				Montée des Epies	au droit du n°5	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
12615	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF n° Lyvia:201614452	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Avenue Berthelot	sur 20 m, au droit du n° 26	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Sud, sur 10 m au droit du n° 26	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12616	Legros Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public de la Ville de Lyon n° Lyia n° 201614879-201614877	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue André Bollier	côté Sud, sur 30 m à l'Ouest du boulevard Yves Farge	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
				Boulevard Yves Farge	trottoir Ouest, entre la rue Mathieu Varille et la rue A. Bollier	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12617	Gauthey	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF n° Lyvia:201613904	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maryse Bastié	sur 20 m, au droit du n° 61	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 61	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12618	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Four à Chaux	des deux côtés de la chaussée, entre la rue de la Martinique et la rue des Docks	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 7 novembre 2016
12619	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 10 m au droit du n° 22	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, 17h30
12620	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF n° Lyvia:201614533	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue des Girondins	entre le n° 32 et le boulevard Yves Farges	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12620	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de ERDF n° Lyvia:201614533	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Girondins	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 30 et le boulevard Yves Farges	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016
12621	Fontanel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de constructions	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Jérôme	trottoir Ouest, entre la rue du Professeur Grignard et la rue Jaboulay	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 2 novembre 2017
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre la rue du Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre la rue Professeur Grignard et la rue Jaboulay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue du Professeur Grignard et le n° 57	
				Rue Jaboulay	côté pair, sur 15 m à l'Ouest de la rue St Jerome	
12622	Faure Jean	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint-Georges	sur 10 m au droit du n° 118	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 17h30
12623	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tronchet	sur 10 m, au droit de l'Immeuble situé au n° 30	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 17h
12624	Annexe de Communication / Interbev / N° 0001016	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération promotionnelle Road Tripes	l'Accès et le stationnement d'une airstream seront autorisés ainsi que des animations	Place Antonin Jutard		Le vendredi 25 novembre 2016, de 9h à 16h30
12625	Garic Proprete	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'Aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Port du Temple	trottoir Sud, sur 20 m à l'Est du quai des Célestins	Le jeudi 3 novembre 2016, de 9h à 14h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place des Jacobins et le quai des Célestins	
			la circulation des véhicules sera interdite			
12626	Restaurant Le Selcius	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	une soirée avec sonorisation sera autorisée	Quai Rambaud	sur la terrasse située au n° 43	Le vendredi 18 novembre 2016, de 19h à 23h
12627	Rene Collet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de canalisation d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours de Verdun Gensoul	entre le n° 3 et le n°5	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12628	Biocoop du Gros Caillou / N° 0001167	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une dégustation de produits locaux	des installations seont autorisées sur l'Espace minéral	Esplanade du Gros Caillou	Lyon 1e, 4e	Le samedi 19 novembre 2016, de 8h à 19h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12629	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'une fuite d'eau sur canalisation en URGENCE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Jean Macé	chaussée Nord, sens Ouest/Est, entre la rue Raoul Servant et l'Avenue Jean Jaurès	Le jeudi 27 octobre 2016, de 8h à 17h
			la piste cyclable sera interrompue			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12630	La Mairie du 6 ^{ème} / N° 0001181	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la célébration du premier anniversaire du composteur	l'Installation d'une tente 6x10 sera autorisée sur la promenade	Quai de Serbie	face au n° 13	Le samedi 26 novembre 2016, de 8h à 17h
12631	Fondasol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages et le stationnement de véhicules	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marius Berliet	côté pair, entre les n° 106 et n° 110	A partir du samedi 29 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12632	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		Le lundi 14 novembre 2016, de 17h à 23h
						A partir du vendredi 18 novembre 2016, 18h30, jusqu'au lundi 19 décembre 2016, 1h
						A partir du mardi 15 novembre 2016, 18h30, jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, 1h
						A partir du samedi 5 novembre 2016, 14h, jusqu'au dimanche 6 novembre 2016, 1h
						A partir du vendredi 4 novembre 2016, 18h30, jusqu'au samedi 5 novembre 2016, 1h
						A partir du jeudi 3 novembre 2016, 18h30, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 1h
						A partir du mercredi 16 novembre 2016, 18h, jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, 1h
12633	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	l'Accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Rue du Boeuf	au droit du n° 38	A partir du samedi 29 octobre 2016, 7h30, jusqu'au dimanche 13 novembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12634	Remuet Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la giration de véhicules Lourds dans le cadre d'un chantier de construction	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 30 m au droit du n° 28	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au mercredi 30 novembre 2016
12635	Laurent Pousset	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Victor Hugo	sur 15 m au droit de la façade située au n° 1	Le mardi 1 novembre 2016, de 7h à 19h
12636	Demolition Brique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne et d'un monte matériaux	la circulation des piétons sera interdite	Cours de la Liberté	trottoir impair, sur 10 m au droit du n° 9	Le lundi 31 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 9	
12637	Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 17	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016
12638	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue d'Anvers	sur 25 m, au droit du n° 112	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 112	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12639	La Maison de la Danse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de spectacles	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place du Onze Novembre 1918		A partir du jeudi 24 novembre 2016, 18h30, jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, 1h
						A partir du mercredi 23 novembre 2016, 18h, jusqu'au jeudi 24 novembre 2016, 1h
						A partir du mardi 22 novembre 2016, 18h30, jusqu'au mercredi 23 novembre 2016, 1h
						A partir du mercredi 30 novembre 2016, 18h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 1h
						Le dimanche 27 novembre 2016, de 14h à 18h
						A partir du samedi 26 novembre 2016, 12h, jusqu'au dimanche 27 novembre 2016, 1h
						A partir du vendredi 25 novembre 2016, 18h30, jusqu'au samedi 26 novembre 2016, 1h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12640	Habitat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre des travaux de Tramway T6 sous couvert du Lyvia n° 201615402	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, entre la rue Julien Baudrand et la rue Laënnec	Le mercredi 2 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens Nord/Sud, entre la rue Julien Baudrand et la rue Laënnec	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		côté Ouest, entre la rue Laënnec et la rue Julien Baudrand (au droit de la grande mosquée de Lyon)	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h30 à 18h
12641	Gantelet Galabertier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux pour le compte du Sytral	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé pour une emprise de chantier	Place Jean Macé	promenade Ouest, sur 10 m à hauteur de la sortie de Métro	A partir du jeudi 27 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
12642	Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Eugénie	côté pair, sur 10 m au droit du n° 50	A partir du samedi 29 octobre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
12643	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Sainte-Hélène	entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le lundi 31 octobre 2016, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre la rue de la Charité et la rue Auguste Comte	Le lundi 31 octobre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue de la Charité	Le lundi 31 octobre 2016, de 8h à 16h
		Les véhicules circulant dans le sens Ouest/Est devront marquer l'Arrêt de sécurité STOP obligatoire				
12644	Slamm Berge-roux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux et d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 20 m au droit du n° 107	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
12645	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans une chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Brest	sur 15 m au droit du n° 39	Le mercredi 2 novembre 2016, de 9h à 16h
				Rue Jarente	sur 10 m au droit du n° 23	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Brest	côté impair, sur 10 m au droit du n° 39	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h30 à 17h
				Rue Jarente	côté pair, sur 15 m en face du n° 23	
			Rue d'Auvergne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 7		
12646	Gantelet Galabertier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur portique gabarit	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Villette	sens Nord/Sud, sur 10 m au droit de la rue de Bonnel	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue de Bonnel et l'Avenue Georges Pompidou	Le jeudi 17 novembre 2016, de 21h30 à 5h30
12647	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de dégraissage de hôtes	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Stella	côté impair, sur 10 m entre le n° 1 et le n° 5	Le mercredi 2 novembre 2016, de 6h à 10h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12648	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	l'installation du barnum cantine et 2 véhicules cantine seront autorisée	Place Antonin Poncelet	partie Ouest	Le vendredi 11 novembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation sera interrompue lors des prises de vues	Place Bellecour	chaussée Ouest, entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Chambonnet	Le vendredi 11 novembre 2016, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Lintier	des deux côtés, entre la place Bellecour et la rue du Plat	A partir du jeudi 10 novembre 2016, 17h, jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, 17h
12648	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	chaussée Ouest, contre allée Ouest des deux côtés, entre le n° 36 et la rue Paul Lintier	A partir du vendredi 11 novembre 2016, 6h, jusqu'au dimanche 13 novembre 2016, 18h
12649	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démolition de bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	côté pair, entre le n° 164 et la rue de l'Eglise	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016
12650	Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	côté impair, sur 5 m en face du n° 24 et n° 26	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016
12651	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Gord	côté pair, sur 10 m au droit du n° 6	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 16h30
12652	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur chambre Télécom	la circulation des piétons sera interdite	Rue Danton	trottoir impair, sur 15 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	
12653	Planete Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	rue de la République	sur 5 m au droit du n° 32	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
12654	Bc Renovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 17 novembre 2016
12655	Ddsg	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 10 m au droit du n° 35	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au lundi 7 novembre 2016
12656	Serpellet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de démontage d'une signalisation lumineuse	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai André Lassagne	sens «Sud/Nord», sur 100 m au droit du cadélabre situé en face des n° 5/7	Les jeudi 3 novembre 2016 et vendredi 4 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens «Sud/Nord», sur 200 m au Sud de la voie d'accès au tunnel de la Croix-Rousse	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12657	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'Opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'Entreprise	Place Dumas de Loire	au droit du n° 1 et n° 2	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 22h, jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, 6h
				Place Valmy	au droit du n° 20	
				Rond Point des Monts d'Or	au droit du n° 7	
				Rue des Docks	au droit du n° 41	
				Rue de Saint-Cyr	au droit du chemin de Ferrand	
				Grande Rue de Saint-Rambert		
12657	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'Opérateur FREE	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'Entreprise	Rue des Docks	en face du n° 41	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 22h, jusqu'au jeudi 3 novembre 2016, 6h
				Rue de Bourgogne	au droit de la rue Saint-Simon et la rue de la Corderie	
				Rue du Bourbonnais	au droit de la rue des Tanneurs	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Grande Rue de Saint-Rambert		
				Place Dumas de Loire	au droit du n° 1 et n° 2	
				Place Valmy	au droit du n° 20	
				Rond Point des Monts d'Or	au droit du n° 7	
				Rue des Docks	au droit du n° 41	
				Rue de Saint-Cyr	au droit du chemin de Ferrand	
				Rue de Bourgogne	au droit de la rue Saint-Simon et la rue de la Corderie	
				Rue des Docks	en face du n° 41	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Bourbonnais	au droit de la rue des Tanneurs	
				Rue de Bourgogne	au droit de la rue Saint-Simon et la rue de la Corderie	
					au droit de la rue des Tanneurs	
				Grande Rue de Saint-Rambert		
Rue de Saint-Cyr	au droit du chemin de Ferrand					
Rue des Docks	au droit du n° 41					
Rond Point des Monts d'Or	au droit du n° 7					
Place Valmy	au droit du n° 20					
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Place Dumas de Loire	au droit du n° 1 et n° 2				
	Rue des Docks	en face du n° 41				
le stationnement sera interdit gênant	Rue de Bourgogne	côté impair, sur 15 m au droit du n° 67				
	Rue des Docks	côté pair, sur 15 m au droit du n° 34 et n° 50				
12658	Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Dupont	sur 20 m à l'Est du n° 22	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mardi 8 novembre 2016, 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12659	Ecohab	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un container de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Romain Rolland	sur 15 m au droit du n° 7	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, 17h30
12660	Auger Suzanne	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sainte-Catherine	emplacement de desserte, sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 4	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h à 19h
12661	Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée des Carmélites	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 30	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016, de 7h à 19h A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h à 19h
12662	TIn Nettoyage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitres à l'Aide d'une nacelle élévatrice	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Avenue Thiers	sur le trottoir, côté Pair au droit de la façade du bâtiment situé au n°158	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 3 novembre 2016
12663	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réaménagement du jardin Charcot	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Charcot	sur 25 m au droit du jardin Charcot situé au n° 130	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 17h
12664	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation d'une fuite d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Rambaudt	entre le n° 8 et le n° 9	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12665	Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation de fuite d'eau potable	la circulation des riverains s'effectuera à double sens la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite	Rue Grolée	entre la rue Grolée et le quai Jules Courmont sur 15 m au droit de la rue Thomassin entre la rue Grolée et le quai Jules Courmont	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12666	Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite la circulation des véhicules sera interdite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée	Rue Servient	voie centrale, entre le boulevard Vivier Merle et le parking du centre commercial de la part-Dieu voie Nord, entre le boulevard Vivier Merle et le parking du centre commercial de la part-Dieu chaussée Nord, sur 50 m à l'Ouest du boulevard Vivier Merle	Le lundi 7 novembre 2016, de 22h à 5h
12667	Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS sous le n° Lyvia 201614794	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	côté Ouest, au droit du n° 43	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12668	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux dans une chambre Télécom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jouffroy d'Abbans	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	Les jeudi 3 novembre 2016 et vendredi 4 novembre 2016
12669	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations d'ouverture de tampons sur stationnement de chauffage urbain	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Professeur Beauvisage	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 112 et l'Avenue Paul Santy (sur 10 m au droit des tampons de chauffage urbain)	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h
				Rue Pierre Verger	des deux côtés de la chaussée, sur 10 m au droit des tampons de chauffage urbain	
				Boulevard Edmond Michelet	côté pair, sur 10 m au droit des tampons de chauffage urbain	
12670	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antennes relais à l'Aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Gensoul	trottoir Est, sur 30 m au droit du n°2	Le jeudi 3 novembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n°2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m au droit du n°2	
12671	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	côté impair, sur 30 m au droit du n° 29	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12672	Bme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms en accord avec le n° Lyvia 201614114	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Bruno	lors de la phase de présence de l'Entreprise sur la rue de la Tourette	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au samedi 5 novembre 2016, de 8h30 à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Tourette	sur 15 m au droit du n° 8	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 5 novembre 2016, 17h30
12673	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Platière	sens Ouest/Est, entre la rue Paul Chenavard et la rue du Président Edouard Herriot	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 21h à 6h
				Rue Lanterne	entre la rue de la Platière et la rue Constantine	
				Rue du Major Martin		
12674	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	l'Accès, la circulation et le stationnement du demandeur seront autorisés	Place Louis Pradel	sur 15 m au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du quai Jean Moulin	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
12675	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Burdeau	sur 15 m au droit du n° 25	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 25	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12676	Gripp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, sur 5 m au droit du n° 18	Le jeudi 3 novembre 2016
12677	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF en accord avec le n° Lyvia 201612380	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Romain Rolland	sur 30 m au droit du n° 15, sauf les Samedi et Dimanche	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 15, sauf les Samedi et Dimanche	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 15	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 7h30, jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, 17h30
12678	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Georges	de part et d'autre de la zone de travaux, entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 0h à 7h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place François Bertras et la rue de la Quarantaine	
12679	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Commandant Charcot	dans le carrefour avec la rue Docteur Alberic Pont, le demandeur masquera la signalisation lumineuse permanente pour permettre une bonne gestion de l'Alternat manuel provisoire, lors de la phase d'activité du chantier	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 0h à 7h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 136	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		sur 30 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située en face du n° 62 bis	
12680	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Fulchiron	sur 30 m au droit du n° 25	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 0h à 7h
12681	Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crillon	RUE CRILLON, sur 10 m au droit de l'Immeuble situé au n° 58	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
12682	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'Entreprise	Rue de Saint-Cyr	sur 30 m de part et d'autre de l'Avenue Pasteur	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12682	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'Entreprise	Quai Paul Sédalian	sur 30 m de part et d'autre de la rue Joannès Carret	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 9h à 16h
				Quai du Commerce	sur 30 m de part et d'autre de la rue Emile Duport	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue de Saint-Cyr	sur 30 m de part et d'autre de l'Avenue Pasteur	
				Quai du Commerce	sur 30 m de part et d'autre de la rue Emile Duport	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Quai Paul Sédalian	sur 30 m de part et d'autre de la rue Joannès Carret	
				Rue de Saint-Cyr	sur 30 m de part et d'autre de l'Avenue Pasteur	
12683	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF sous le n° Lyvia 201614471	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Arloing	côté Ouest, sur 5 m au droit du n° 8	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
			le véhicule de l'Entreprise COIRO sera autorisé à stationner le temps des opérations de manutention		trottoir Ouest, entre le n° 5 et le n° 8	
			un cheminement piétons de 1,40 m sera maintenu le long de l'Emprise chantier			
12684	Cmr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Villeroy	côté impair, sur 20 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12685	Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'Opérateur Télécom	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue de l'Université	sur 40 m à l'Ouest de la rue Sébastien Gryphe	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 9h à 16h
				Rue Sébastien Gryphe	sur 40 m au Sud de la rue de l'Université	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de l'Université	sur 40 m à l'Ouest de la rue Sébastien Gryphe	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016
				Rue Sébastien Gryphe	sur 40 m au Sud de la rue de l'Université	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	côté Sud, sur 40 m à l'Ouest de la rue Sébastien Gryphe				
12686	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'Opérateur Free	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	rue Père Chevrier	côté pair, entre le n° 42 et le n° 44	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
				Grande Rue de la Guillotière	côté pair, au droit du n° 42	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12687	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous le n° Lyvia 201615335	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bourgogne	sens Nord/Sud, sur 20 m au droit du n° 51	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté impair, sur 20 m au droit du n° 51	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12688	Constructel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de poteaux téléphoniques d'ORANGE	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Général André		Le jeudi 3 novembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 12	Le jeudi 3 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier			
12689	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'Opérateur ORANGE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Grande Rue de Saint-Rambert	entre la rue Docteur Cordier et la rue Pierre Termier	Les jeudi 3 novembre 2016 et vendredi 4 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier			
12690	Silvadam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazenod	côté pair, sur 5 m au droit du n° 2	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au samedi 3 décembre 2016
12691	Ert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour l'Opérateur ORANGE	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bourbonnais	côté impair, sur 15 m au droit du n° 31	Les jeudi 3 novembre 2016 et vendredi 4 novembre 2016
12692	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des cycles sera interdite sur la piste cyclable à contre sens	Rue Jean Marc Bernard	sens Sud/Nord, entre le n° 13 et le n° 9	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 9 et le n° 13	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 9 et le n° 13	
12693	Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Boissac	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 9	Le mercredi 2 novembre 2016, de 8h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place Bellecour et la rue Sala	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place Bellecour et la rue Sala	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la place Bellecour et le n° 6	Le mercredi 2 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			les véhicules devront marquer l'Arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la place Bellecour	Le mercredi 2 novembre 2016, de 8h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12694	Edf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule formation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Marius Vivier Merle	côté pair, sur 10 m au droit du n° 106	Les jeudi 3 novembre 2016 et jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
						Les lundi 14 novembre 2016 et jeudi 17 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
						Les jeudi 24 novembre 2016 et jeudi 1 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
12695	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hippolyte Flandrin	sur 15 m au droit du n° 22	Les jeudi 3 novembre 2016 et vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 22	
12696	Ville de Lyon - Eclairage Public	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Docteur Long	côté pair, sur 15 m au droit du n° 98 côté impair, sur 15 m au droit du n° 101	Le jeudi 3 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
12697	Publicis Consultants / Sfr / N° 0001176	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la promotion du jeu et la série Les Médecins	l'Installation d'une tente 3x3 et 2 oriflammes sera autorisée	Place du Change		Le samedi 5 novembre 2016, de 8h à 20h
12698	A Brosse Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12699	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement dans chambre Télécom	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Avenue Lacasagne	sur 15 m au droit du n° 149	Les jeudi 3 novembre 2016 et vendredi 4 novembre 2016, de 1h30 à 4h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir Bus			
12700	Merlin Productions / N° 0001144	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage de téléfilm	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mandelot	entre la rue de la Bombarde et la rue Saint-Etienne	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 17h, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 18h
12701	Detect Reseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la détection des réseaux par géo-radar	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Antoine	sur 20 m à l'Est de la rue de la Villette	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016, de 9h à 16h
				Rue de la Villette	sur 20 m de part et d'autre de la rue de Bonnel	
				Rue de Bonnel	sur 20 m à l'Ouest de la rue de la Villette	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue de Bonnel	sur 20 m à l'Ouest de la rue de la Villette	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016
				Rue Saint-Antoine	sur 20 m à l'Est de la rue de la Villette	
				Rue de la Villette	sur 20 m de part et d'autre de la rue de Bonnel	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12702	l'Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	l'Accès et le stationnement des véhicules immatriculés CV 248 DN et DJ 122 XA seront autorisés	Place Louis Pradel	contre allée, le long de l'Opéra	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 15h, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 0h30
12703	La Grande Droguerie Lyonnaise / Dossier N° 0001153	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une installation dans le cadre d'une animation commerciale	l'Installation d'une structure en bois ainsi qu'une moquette et un sapin sera autorisée sur le trottoir	Rue Vendôme	au droit du n° 37	A partir du dimanche 27 novembre 2016 jusqu'au dimanche 8 janvier 2017
12704	Hospices Civils de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une manifestation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Vercors	parking n° 4	Le lundi 14 novembre 2016, de 8h à 18h
12705	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	sur 10 m, de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 71	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 18h
12706	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le nettoyage de ventilation de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	avenue Maréchal de Saxe	sur 10m au droit du n°6	Le jeudi 3 novembre 2016, de 15h à 20h
12707	Maison de l'Emploi et de la Formation/ N° 0001191	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation sur l'écomobilité	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard	(montage dès 13h)	Le jeudi 17 novembre 2016, de 14h à 17h
12708	Green Style	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'un gabions autour d'un espace verts	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Garibaldi	Chaussée Ouest sens Nord/Sud sur 50m au Sud du Cours Gambetta	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016, de 8h à 16h30
12709	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de chauffage urbain (fuite sur réseaux) sous couvert du Lyvia n° 201614791	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté Ouest, sur 30 m au Sud de la rue Challemeil Lacour	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			le stationnement pour les véhicules de l'Entreprise EIFFAGE ENERGIE sera autorisé sauf le Vendredi jour de marché		trottoir Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Challemeil Lacour	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période de chantier afin de préserver le cheminement piétons et la circulation des véhicules	Rue Challemeil Lacour	trottoir Nord, sur 20 m à l'Ouest de l'Avenue Jean Jaurès	
	Avenue Jean Jaurès	trottoir Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Challemeil Lacour				
12710	Pignon sur Rue / N° 0001190	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation sur l'écomobilité	des animations seront autorisées	Place Antonin Jutard	(montage dès 13h)	Le jeudi 17 novembre 2016, de 14h à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12711	Sarl Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux ENEDIS sous le n°LYVIA 2016 15328	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins de l'Entreprise	Rue du Château de la Duchère	sur 40m au Sud du Boulevard de la Duchère	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			Un pont lourd sera positionné sur la fouille hors horaires chantier afin de préserver un cheminement piéton et l'Accès des véhicules			
12712	Si2p Se	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le stationnement d'un véhicule de formaion incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Caze-neuve	côté impair, sur 15 m au droit du n°5	Les vendredi 4 novembre 2016 et mercredi 30 novembre 2016
12713	Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'EAU	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue Hector Berlioz		A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier			
12714	La Sarl Les Dombes - Paddy's Corner / N° 0001185	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	l'Installation de tentes sera autorisée	Rue de Cuire	sur la terrasse habituelle du Paddy's Corner	A partir du samedi 19 novembre 2016, 8h, jusqu'au dimanche 20 novembre 2016, 8h
			une soirée sera autorisée		sur la terrasse habituelle du Paddy's Corner	Le samedi 19 novembre 2016, de 17h à 0h
12715	Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	chaussée Ouest, côté Ouest, sur 6 m au droit du n° 12	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
12716	Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux marquage au sol	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jules Valensaut		A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier			
					des deux côtés de la chaussée	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12717	Ecr Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de sondages sous chaussée dans le cadre des travaux du Tram T6	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Boulevard Pinel	sens Nord/Sud, sur 100 m au Nord de l'Avenue Jean Mermoz	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier			
12718	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous le n° Lyvia 201615084	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Michel	sur 25 m au droit du n° 25	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au dimanche 20 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12719	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de réfection de chaussée	la circulation des véhicules 2 Roues sera interrompue sur la bande cyclable à contre sens	Rue Laënnec	sens Ouest/Est, entre la rue Longefer et la rue Abbé Laurent Remilleux	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Pierre Sonnerat	au débouché sur la rue Laënnec	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Laënnec	entre la rue Sonnerat et la rue Longefer	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Pierre Sonnerat	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre de la rue Sonnerat	
		côté impair, entre la rue Laënnec et le n° 20	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 8 novembre 2016, de 7h à 17h			
12720	Bus Info Santé / N° 0001175	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Journée Mondiale de Lutte contre le Sida	le stationnement du Bus Info Santé sera autorisé	Place de la République	devant Grand Optical	Le mercredi 30 novembre 2016, de 13h à 18h
12721	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue d'Anvers	entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Michel	entre la rue d'Anvers et la rue Chalopin	
				Rue d'Anvers	entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
				Avenue Jean Jaurès	chaussée Ouest, entre le n° 22 et la rue Saint-Michel	
			Rue Saint-Michel	entre l'Avenue Jean Jaurès et la rue Chalopin		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12721	Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	chaussée Ouest, côté pair, entre le n° 22 et la rue Saint-Michel	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016
				Rue d'Anvers	côté pair, entre la rue Saint-Michel et le n° 12	
				Rue Saint-Michel	des deux côtés de la chaussée, entre l'Avenue Jean Jaurès et le n° 29	
			une déviation sera mise en place sur l'itinéraire suivant	Avenue Félix Faure , /Avenue Jean Jaurès/Rue Dansard/Rue Gilbert Dru/ Rue Montesquieu/ Rue d'Anvers		
12722	Techni Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté pair, sur 5 m au droit du n° 12	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 7 décembre 2016
12723	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement sous couvert du Lyvia n° 201614306	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Henri Barbusse	entre le quai Paul Sédallian et le pont de l'Île Barbe	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au samedi 5 novembre 2016
				Quai Paul Sédallian	sens Sud/Nord, entre le n° 1 et le pont de l'Île Barbe	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Henri Barbusse	sur la Grande rue de Saint-Rambert	
				Quai Paul Sédallian	sur la place Henri Barbusse	
					sur la place Henri Barbusse	
le tourne à gauche sera interdit	Place Henri Barbusse	sur la Grande rue de Saint-Rambert				
12724	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201614522	la circulation des piétons sera gérée par du balisage ou du personnel de chantier au droit de la fouille	Rue Marius Berliet	trottoir Nord, sur 20 m à l'Est du carrefour Epargne/Audibert Laviotte (au droit du mobilier urbain Décaux)	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m à l'Est du carrefour Epargne/Audibert Laviotte, (au droit du mobilier urbain Décaux)	
12725	Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Amboise	côté pair, sur 9 m au droit du n° 2	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12726	Ivannoe / Métropole / N° 0001157	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'Inauguration du parvis devant les Halles Bourse	des installations seront autorisées	Rue de Bonnel	devant l'Entrée Sud des Halles et devant l'Entrée Est des Halles	A partir du jeudi 24 novembre 2016, 7h, jusqu'au samedi 26 novembre 2016, 12h
				Rue Garibaldi	sur le parvis, angle rue de Bonnel	A partir du jeudi 24 novembre 2016, 7h, jusqu'au samedi 26 novembre 2016, 12h
12727	Acrobart	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12728	Sic Etancheite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Lac	sur 20 m au droit du n° 20	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12729	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'un réseau de Télécoms en accord avec le Lyvia n° 201614828	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Soeur Bouvier	sur 30 m, au droit du n° 29, lors de phases de présence et d'activité de l'Entreprise	Le vendredi 4 novembre 2016, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit de l'Accès au n° 29	Le vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, de part et d'autre de l'Accès au n° 29	
12730	Smimi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur antenne au moyen d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Basse Combalot	trottoir Nord, entre la rue de Marseille et le n° 14	Le vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue de Marseille et le n° 14	
12731	Tendance Verte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'Aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Entreprise TENDANCE VERTE	Rue Michel Félizat	trottoir Est, entre le n° 11 et n° 13	Les lundi 7 novembre 2016 et mardi 8 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 11 et n° 13	
12732	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenance sur toiture au moyen d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sébastien Gryphe	sur 30 m au droit du n° 131 Bis	Le lundi 7 novembre 2016
			la circulation piéton sera gérée par du personnel de l'Entreprise		trottoir Est, sur 30 m au droit du n°131 Bis	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 30 m au droit du n° 131 Bis	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 131 Bis	
12733	Cmcas de Lyon / N° 0001159	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Téléthon	des animations seront autorisées (montage dès le 30 novembre 2016 et démontage le 5 décembre 2016)	Place Charles Beraudier	(aucun stationnement véhicules n'est autorisé en dehors des engins liés au montage et démontage)	A partir du vendredi 2 décembre 2016 jusqu'au dimanche 4 décembre 2016, de 9h à 21h
12734	Paralu	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble avec une nacelle	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'Entreprise PARALU	Boulevard Jules Carteret		Les lundi 7 novembre 2016 et mardi 8 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12735	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public sous couvert du Lyvia n° 201614552	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue du Château de la Duchère	\$des deux côtés de la chaussée	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier			
12736	Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ENEDIS sous couvert du Lyvia n° 201612075	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue des Trois Pierres	sur 25 m au droit du n° 38	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mardi 15 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au droit du n° 38	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12737	l'Opéra de Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	l'Accès et le stationnement du véhicule immatriculé BX 406 PP seront autorisés	Place Louis Pradel	contre allée, le long de l'Opéra	A partir du jeudi 3 novembre 2016, 15h, jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, 0h30
12738	Perrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Croix-Barret	trottoir Nord, entre la rue Paul Massimi et le face n° 4	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 31 mars 2017
				Rue Paul Massimi	trottoir Ouest, sur 30 m au Nord de la rue Croix-Barret	
			la circulation des véhicules 2 Roues sera interdite sur la bande cyclable	Rue Croix-Barret	sens Est/Ouest, entre la rue Paul Massimi et le n° 4	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		entre la rue Paul Massimi et le n° 4	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	côté impair, entre la rue Paul Massimi et le face n° 4					
12739	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite à l'Avancée du chantier	Place Jean Macé	trottoir Est, sur la contre allée Ouest de la place Jean Macé	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		sur la contre allée Ouest de la place Jean Macé, entre la rue Raoul Servant et la rue Professeur Grignard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, contre allée Ouest de la place, entre la rue Raoul Servant et le n° 14	
				Rue Professeur Grignard	des deux côtés de la chaussée, entre la contre allée Ouest de la place Jean Macé et le n° 64	
		le stationnement des véhicules TAXIS sera autorisé	Place Jean Macé	sur la contre allée Ouest de la place Jean Macé et côté Ouest sur 3 emplacements du droit du n° 14		

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12740	Diocèse de Lyon / N° 0001197	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la Procession du 8 Décembre	la circulation des véhicules sera interdite au fur et à mesure de l'Avancement du défilé	rue Tramassac	(3)	Le jeudi 8 décembre 2016, de 18h30 à 19h45
				Rue de la Breche	(2)	
				Montée du Chemin Neuf	(4)	
				Place de Fourvière	Arrivée (8)	
				rue de l'Anti-quaille	(5)	
				Montée Cardinal Decourtray	(7)	
				Rue Cleberg	(6)	
			Place Saint-Jean	(1)		
12741	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un sens unique provisoire suite à l'Aménagement du parvis au droit de la Mairie du 7ème	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Professeur Grignard	sens Ouest/Est, entre la rue Raoul Servant et la contre allée Ouest de la place Jean Macé	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 30 décembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Est/Ouest, entre la contre allée Ouest de la place Jean Macé et la rue Raoul Servant	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Raoul Servant et la contre allée Ouest de la place Jean Macé	Le lundi 7 novembre 2016
12742	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'ERDF sous couvert du Lyvia n° 201614518	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Avenue Viviani	sens Nord/Sud, sur 35 m de part et d'autre du boulevard des Etats-Unis	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au dimanche 20 novembre 2016, de 9h à 17h
				Boulevard des Etats-Unis	sur 35 m à l'Ouest de l'Avenue Viviani	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Avenue Viviani	sens Nord/Sud, sur 35 m de part et d'autre du boulevard des Etats-Unis	
				Boulevard des Etats-Unis	sur 35 m à l'Ouest de l'Avenue Viviani	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au dimanche 20 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Avenue Viviani	côté Ouest, sur 35 m de part et d'autre du boulevard des Etats-Unis	
				Boulevard des Etats-Unis	des deux côtés de la chaussée, sur 35 m à l'Ouest de l'Avenue Viviani	
12743	Eco Systeme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une collecte solidaire	l'Installation d'un barnum 3x3 ainsi que le stationnement du camion collecte seront autorisés	Place Docteur Schweitzer		Le samedi 26 novembre 2016, de 8h30 à 14h
				Place Général Brosset		Le samedi 3 décembre 2016, de 8h30 à 14h
				Place Maréchal Lyautey		Le samedi 26 novembre 2016, de 8h30 à 14h
			l'Installation de 2 barnums 3x3 sera autorisée	Place Rouget de l'Isle		Le samedi 26 novembre 2016, de 8h30 à 14h
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacasagne	au droit du n° 34 sur 2 emplacements	Le samedi 26 novembre 2016, de 8h à 14h	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12744	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'intervention sur réseau de chauffage urbain sous couvert du Lyvia n° 201615383	la piste cyclable sera interrompue	Avenue Debourg	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	
			un pont lourd sera positionné sur la fouille hors période de chantier afin de rétablir la circulation des cycles sur la piste cyclable			
12745	Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Avenue Jean Mermoz	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 6 et le n° 72	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12746	Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Agnan	entre la rue des Hérideaux et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'Avenue Berthelot et la rue Marius Berliet	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue des Hérideaux et la rue Marius Berliet	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre l'Avenue Berthelot et la rue Marius Berliet	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre l'Avenue Berthelot et la rue Marius Berliet	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'Arrêt de sécurité «STOP»		au débouchés sur la rue des Hérideaux	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h
12747	Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale sous couvert du Lyvia n° 201615006	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Sébastien Gryphe	sur 20 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12748	Bergese	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sur chaussée	la circulation des véhicules 2 roues à contre sens sera déviée par un balisage au droit de la benne et maintenue en permanence	Avenue des Frères Lumière	sens Est/Ouest, sur 15 m au droit du n° 3	Le jeudi 3 novembre 2016
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 15 m au droit du n° 3	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12749	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Marietton	entre les n° 8 et n° 18	Le jeudi 3 novembre 2016, de 21h à 6h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
12750	Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Genas	côté pair, sur 20 m, entre le n° 166 et le n° 168	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au lundi 14 novembre 2016
12751	Beaumont Finet / N° 0001141	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	l'Installation de tentes 3x3 sera autorisée	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 100	A partir du mercredi 30 novembre 2016, 9h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 2h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Simon Maupin	le long de la boutique Beaumont Finet	Le mercredi 30 novembre 2016, de 19h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	au droit du n° 100, le long de la boutique Beaumont Finet	A partir du mercredi 30 novembre 2016, 9h, jusqu'au jeudi 1 décembre 2016, 2h
				Rue Simon Maupin	côté pair sur 20 m, le long de la boutique Beaumont Finet	
12752	Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	rue André Philip	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 192	Le vendredi 4 novembre 2016, de 16h à 22h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		des deux côtés, entre la rue Servient et la rue Dunoir	Le vendredi 4 novembre 2016, de 18h à 22h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Servient et la rue Dunoir	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Servient et la rue Dunoir	Le vendredi 4 novembre 2016, de 16h à 22h
			les véhicules devront marquer l'Arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Servient	
12753	Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	rue André Philip	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 192	Le samedi 5 novembre 2016, de 8h à 18h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		des deux côtés, entre la rue Servient et la rue Dunoir	
12753	Foselev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules sera interdite	rue André Philip	entre la rue Servient et la rue Dunoir	Le samedi 5 novembre 2016, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Servient et la rue Dunoir	
			les véhicules devront marquer l'Arrêt de sécurité «STOP»		au débouché de la rue Servient	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12754	Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Plat	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8	Le vendredi 4 novembre 2016, de 8h à 17h
12755	Des Commerçants Ac4c / N° 0001168	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Quatre Châteaux		Le jeudi 1 décembre 2016, de 12h à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		(toute la rue)	Les vendredi 2 décembre 2016 et samedi 3 décembre 2016, de 12h à 19h
					(toute la rue)	Le jeudi 1 décembre 2016, de 12h à 22h
					(toute la rue)	Les vendredi 2 décembre 2016 et samedi 3 décembre 2016, de 12h à 19h
12756	Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint-Michel	entre la rue d'Anvers et la rue Chalopin	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au lundi 7 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue d'Anvers	entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
				Avenue Jean Jaurès	chaussée Ouest, entre le n° 22 et la rue Saint-Michel	
				Rue Saint-Michel	entre l'Avenue Jean Jaurès et la rue Chalopin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Anvers	entre la rue Saint-Michel et la rue Montesquieu	
				Rue Saint-Michel	des deux côtés de la chaussée, entre l'Avenue Jean Jaurès et le n° 29	A partir du vendredi 28 octobre 2016 jusqu'au lundi 7 novembre 2016
				Rue d'Anvers	côté pair, entre la rue Saint-Michel et le n° 12	
			Avenue Jean Jaurès	chaussée Ouest, côté pair, entre le n° 22 et la rue Saint-Michel		
			une déviation sera mise en place sur l'itinéraire suivant	Avenue Félix Faure , /Avenue Jean Jaurès/Rue Dansard/Rue Gilbert Dru/ Rue Montesquieu/ Rue d'Anvers		
12757	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Université	côté impair, sur 10 m au droit du n° 39	Le mercredi 2 novembre 2016, de 9h à 16h30

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12758	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations de gaz	Des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles, hors périodes d'activités du chantier afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons ainsi que l'Accès aux véhicules de secours	rue André Philip	côté Ouest, entre la rue Servient et la rue Moncey	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au samedi 5 novembre 2016
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Moncey	entre la rue Dunois et la rue André Philip	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au samedi 5 novembre 2016
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	rue André Philip	entre la rue Servient et la rue Moncey	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au samedi 5 novembre 2016, de 7h30 à 17h
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	rue Moncey	côté Ouest, entre la rue Servient et la rue Moncey	
				Rue Moncey	entre la rue Dunois et la rue André Philip	
12759	Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un réseau d'eau potable sous couvert du Lyvia n° 201610353 - 201610356	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Joseph Chapelle	entre le n° 23 et l'Avenue Berthelot	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 2 décembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Joseph Chapelle	entre le n° 23 et l'Avenue Berthelot	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Joseph Chapelle	des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et l'Avenue Berthelot	
12760	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	sens Ouest/Est (descendant), au droit du bâtiment des Tunnels situé aux n° 29 à n° 33	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au samedi 3 décembre 2016, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée Saint-Laurent	côté Est, sur l'Ensemble du parking situé 20 m au Sud du chemin de Choulans	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au samedi 3 décembre 2016
12761	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Chevreul	entre la rue Domer et la rue Brigadier Voituret	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Domer et la rue Brigadier Voituret	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Domer et la rue Brigadier Voituret	
12762	Champagnes Facades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laure Diébold	côté pair, sur 7 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au dimanche 4 décembre 2016
12763	Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Quatre Chapeaux	côté pair, sur 15 m au droit du n° 4	Le vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 17h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12764	Fondaconseil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage de sol	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Baraban	sur 20 m au droit du n° 164	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au vendredi 11 novembre 2016
12765	Mairie du 8 Eme Et Comite des Fetes de Monplaisir / N° 0001164	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une patinoire	l'Installation d'une patinoire sera autorisée	Place Ambroise Courtois	(montage et démontage compris)	A partir du lundi 12 décembre 2016, 8h, jusqu'au vendredi 13 janvier 2017, 17h
12766	Cheney Assurances Mma / N° 0001177	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une soirée	l'Installation de 2 tentes 3x3 sera autorisée sur le trottoir	Rue Sergent Michel Berthet	au droit du n° 23	A partir du mardi 13 décembre 2016 jusqu'au jeudi 15 décembre 2016, de 14h à 23h30
12767	Brosse Agencement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Auguste Comte	côté impair, sur 15 m au droit du n° 19	A partir du samedi 5 novembre 2016 jusqu'au dimanche 4 décembre 2016
12768	Theatre des Celestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, partie comprise entre le n° 4 et le n° 8	A partir du lundi 21 novembre 2016 jusqu'au lundi 28 novembre 2016
					côté impair, partie comprise entre le n° 4 et le n° 8	Le samedi 5 novembre 2016
12769	Circet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté impair, sur 10 m au droit du n° 187	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 9h à 16h30
12770	Eiffage Energie Thermie Centre Est Et Reso2 Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	ru de Créqui	côté pair (Ouest) sur 15 m entre la rue Le Royer et le n° 150	A partir du lundi 31 octobre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016
12771	The Gastronomie House / N° 0001109	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation commerciale	l'Installation d'une tente 8x4 sera autorisée sur le trottoir	Cours de la Liberté	au droit du n° 62	A partir du jeudi 15 décembre 2016, 9h, jusqu'au samedi 17 décembre 2016, 21h
12772	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement pour le compte d'ORANGE	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Montée Saint-Sébastien	de part et d'autre de l'Emprise de chantier, entre la rue Magnéval et la rue Imbert Colomès	Le mercredi 2 novembre 2016, de 4h à 5h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Magnéval et la rue Imbert Colomès	
12773	Eiffage Energie Telecom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique ORANGE	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vauban	au carrefour avec l'Avenue Maréchal de Saxe (en dehors des périodes de circulation du Bus C3)	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 22h à 6h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard Jules Favre	sur 10 m au droit de l'Immeuble situé au n° 1	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12774	Tarvel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'un accès à un parc public	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cottin	côté impair, sur 10 m de part et d'autre du n° 9	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 18 novembre 2016
12775	Association Cercle 2 / N° 001154	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du père Noël des pompiers	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de la Madeleine	entre la rue de la Thibaudière et la grande rue de la Guillotière	Le vendredi 16 décembre 2016, de 17h30 à 22h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Montessieu et la Grande rue de la Guillotière	Le vendredi 16 décembre 2016, de 14h à 22h
12776	Id Verde	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de création de fosses d'arbres	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 12 et le cours Gambetta	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, entre le n° 12 et le cours Gambetta	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12777	Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations et de branchements GRDF pour le Sytral C3	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Vendôme	entre la rue Fénélon et le cours Lafayette	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Fénélon et le cours Lafayette	
12778	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Charles Béraudier	sur 20 m, au droit du n° 1	Le lundi 7 novembre 2016, de 22h30 à 5h
12779	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur antennes relais à l'Aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Place Gensoul	trottoir Est, sur 30 m au droit du n°2	Le lundi 7 novembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 30 m au droit du n°2	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Est, sur 30 m au droit du n°2	
12780	Hellocom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur enseigne à l'Aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de l'Abondance	côté pair, sur 15 m au droit du n° 40	Le lundi 7 novembre 2016, de 7h30 à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12781	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Joseph Gillet	sur 30 m au droit du n° 45	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au dimanche 20 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au dimanche 20 novembre 2016
12782	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 24	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12782	Serfim Tic	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Telecom	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 27	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
					sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 25 bis	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
					sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 24	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
					sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 25 bis	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
					sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du n° 27	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 9h à 16h
					sur 10 m, au droit de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécom située au droit du carrefour avec l'Avenue Georges Pompidou	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 16 décembre 2016, de 22h à 6h
12783	La Cimade / N° 000947	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du festival Migrant ' Scène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	du n° 49 au 55 sur 10 emplacements	Le samedi 19 novembre 2016, de 8h à 20h
12784	Reves Et Decouvertes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de séjours	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Commandant Pegout	entre la rue Varichon et la rue Professeur Beauvisage	Le vendredi 23 décembre 2016, de 9h à 18h
						Le lundi 26 décembre 2016, de 9h à 14h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre la rue Varichon et la rue Professeur Beauvisage	Le lundi 2 janvier 2017, de 4h à 11h
					entre la rue Varichon et la rue Professeur Beauvisage	Le vendredi 23 décembre 2016, de 9h à 18h
12785	Entreprises Razel Bec - Guintoli - Coiro et Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pierre Corneille	de part et d'autre de l'Emprise de chantier entre la rue Fénélon et la rue Rabelais	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Fénélon et la rue Rabelais	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/Nord devront marquer l'Arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Fénélon	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12786	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des sondages	la circulation des cycles sera interdite dans la bande cyclable	Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Docteur Bouchut	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
				Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord, entre la rue Paul Bert et l'Avenue Georges Pompidou	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Docteur Bouchut	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera autorisé sur trottoir	Boulevard Marius Vivier Merle	dans les deux sens, entre la rue Paul Bert et l'Avenue Georges Pompidou	
					trottoir Est, entre la rue Paul Bert et l'Avenue Georges Pompidou	
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue des Cuirassiers	entre la rue Paul Bert et la rue Docteur Bouchut	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h			
12787	Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations d'eau potable	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles hors période de chantier afin de maintenir le cheminement piétons et l'Accès aux véhicules de secours	Rue des Trois Passages	entre la rue Fleurieu et la cour des Trois Passages	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 23 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Fleurieu et la cour des Trois Passages	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Fleurieu	côté pair, entre le n° 8 et la rue des Trois Passages	
12788	Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances à l'Aide d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Feuillat	côté pair, sur 20 m au droit du n° 44	Le lundi 7 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12789	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseaux EDF	des ponts lourds seront positionnés sur les fouilles hors périodes de chantier afin de maintenir la circulation des véhicules et des piétons	Rue du Gazo-mètre	des deux côtés, sur 50 m au Nord de la rue Villeroy	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
				Rue d'Arménie	des deux côtés, sur 50 m à l'Est de la rue Duguesclin	
				Rue Duguesclin	des deux côtés, entre la rue Villeroy et le cours Gambetta	
				Rue de l'Abondance	des deux côtés, sur 80 m à l'Est de la rue Duguesclin	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12789	Sobeca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renouvellement de réseaux EDF	la circulation des cycles sera interdite	Rue Duguesclin	sens Nord/Sud, entre la rue Villeroy et le cours Gambetta	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au vendredi 9 décembre 2016, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		entre la rue Villeroy et le cours Gambetta	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Gazo-mètre	sur 50 m au Nord de la rue Villeroy	
				Rue Duguesclin	entre la rue Villeroy et le cours Gambetta	
				Rue d'Arménie	sur 50 m à l'Est de la rue Duguesclin	
				Rue de l'Abondance	sur 80 m à l'Est de la rue Duguesclin	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Duguesclin	des deux côtés, entre la rue Villeroy et le cours Gambetta	
				Rue du Gazo-mètre	des deux côtés, sur 50 m au Nord de la rue Villeroy	
				Rue de l'Abondance	des deux côtés, sur 80 m à l'Est de la rue Duguesclin	
			Rue d'Arménie	des deux côtés, sur 50 m à l'Est de la rue Duguesclin		
12790	Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 20 m, au droit du n° 272	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12791	Etaneuf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de lavage de vitres à l'Aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Plat	des deux côtés, sur 35 m au droit du n° 35	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, de 6h30 à 18h
			la circulation des piétons sera interdite	Place Antoine Vollon	côté Nord, entre la rue du Plat et la rue Saint-Hélène	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue du Plat	des deux côtés, sur 35 m au droit du n° 35	
				Place Antoine Vollon	côté Nord, entre la rue du Plat et la rue Saint-Hélène	
12792	Rhône Travaux Techniques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Orange Télécom	la circulation des piétons sera interdite	Place Bellecour	sur 10 m au droit du n° 26	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
12793	L'Association Sèze In The City / N° 0001169	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des fêtes des lumières	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Sèze	des deux côtés, du n° 1 au n° 7	Le jeudi 8 décembre 2016, de 8h à 20h
12794	Jeunes Agriculteurs du Rhône / Dossier N° 000707	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la sortie du Beaujolais Nouveau	l'Installation d'un chapiteau sera autorisée	Place des Terreaux	(montage dès 7h)	A partir du mercredi 16 novembre 2016, 7h, jusqu'au vendredi 18 novembre 2016, 0h
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du défilé	Quai de la Pêcherie	(1) départ	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12794	Jeunes Agriculteurs du Rhône / Dossier N° 000707	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la sortie du Beaujolais Nouveau	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du défilé	Rue Constantine	(2)	Le mercredi 16 novembre 2016, de 23h30 à 0h
				Place des Terreaux	(3)	
			le stationnement de véhicules fourgons sera autorisé	Rue Joseph Serlin	côté Nord, entre la place des Terreaux et la rue de la République	A partir du mercredi 16 novembre 2016, 9h, jusqu'au jeudi 17 novembre 2016, 23h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	du n° 2 à la rue de la Platière	
			Rue Lanterne	en face du n° 2 au n° 4		
12795	Entreprises Razel Bec, Guintoli, Coiro e Stall	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la réalisation du site propre C3 SYTRAL	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Molière	de part et d'autre de l'Emprise de chantier entre la rue Vauban et la rue Rabelais	A partir du mercredi 9 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue Fénélon et la rue Rabelais	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'Arrêt de sécurité «STOP»		au débouché sur la rue Rabelais	
12796	Sas Molina	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'accès véhicules poids lourds	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier	Rue Florent	entre le n° 7 et le n° 7 bis	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 7 et le n° 7 bis	
12797	Floriot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite à l'Avancement du chantier	Rue Soeur Bouvier	trottoir impair et pair, entre les n° 27 à 31	A partir du dimanche 6 novembre 2016, 7h30, jusqu'au samedi 31 décembre 2016, 17h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		entre les n° 27 à 31	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'Avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 27 à 31	
12798	Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance d'un réseau de Télécoms en accord avec le LYVIA n° 201614144	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Place Louis Chazette	sur le trottoir située au droit du n° 1	Le lundi 7 novembre 2016, de 7h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 1	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur 20 m sur la chaussée située au droit du n° 1	
12799	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Charcot	sur 50 m sur le trottoir situé au droit de la façade du n° 8 (la gestion des piétons sera effectué par le personnel de l'Entreprise)	Le lundi 7 novembre 2016, de 9h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 50 m au droit de la façade du n° 8	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12799	Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une nacelle	la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Commandant Charcot	sur 75 m de part et d'autre du n° 8, dans les 2 sens de circulation	Le lundi 7 novembre 2016, de 9h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 8	
12800	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour un réseau de Télécoms	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Paul	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 15	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Boeuf	sur 10 m de part et d'autre de la trappe d'accès à la chambre du réseau de Télécoms située au droit du n° 15	
				Rue Soufflot		A partir du mardi 8 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
12801	Axis Bâtiment et les entreprises mandataires et prestataires du marché de construction des bâtiments	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de manutention	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Pierre Marion	de part et d'autre de la zone de chantier, durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 25 novembre 2016, de 7h30 à 17h30
			la circulation des véhicules sera interdite		par période ponctuelle, l'Accès des riverains sera géré par un «homme-traffic», durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	
			les véhicules circulant à contre sens auront obligation de marquer l'Arrêt de sécurité « STOP »		au débouché sur la montée du chemin neuf, durant toute la phase de fermeture de la rue à la circulation	
12802	Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit du n° 295	Le jeudi 3 novembre 2016, de 7h à 19h
12803	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de GRDF en accord avec le Lyvia: 201613730	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Soeur Bouvier	sur 30 m, au droit du n° 29, lors de phases de présence et d'activité de l'Entreprise	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m, au droit de l'Accès au n° 29	A partir du mercredi 2 novembre 2016, 7h30, jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, 17h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 10 m, de part et d'autre de l'Accès au n° 29	
12804	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Isidore	sur 30 m, au droit du n° 42	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne d'Arc	sur 30 m, au droit du n° 62	
				Rue Saint-Isidore	des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 62	
					des deux côtés, sur 30 m au droit du n° 42	

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12805	Pons Travaux Acrobatiques	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du mercredi 2 novembre 2016 jusqu'au jeudi 1 décembre 2016
12806	Sébastien Delezinier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m, au droit du n° 293	Le jeudi 3 novembre 2016
12807	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de renforcement d'un réseau Gaz sous couvert du LYVIA n° 201613561	la circulation des piétons sera gérée en permanence par du personnel de l'Entreprise et par des opnts piétons au droit de la fouille	Rue de la Charité	trottoir Est, sur 20 m au droit du n° 29	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au mercredi 16 novembre 2016
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté impair, sur 20 m au droit du n° 29	
12808	Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Orange	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	sur 20 m, au droit du n° 3	A partir du jeudi 3 novembre 2016 jusqu'au vendredi 4 novembre 2016, de 7h à 17h
12809	Comptoir des Revêtements	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Tolozan	sur 5 m au droit de l'Immeuble situé au n° 19	A partir du vendredi 4 novembre 2016 jusqu'au dimanche 4 décembre 2016
12810	Ert Technologies	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Imbert Colomes	sur 10 m au droit des chambres Télécoms situées en face du n° 27	Le vendredi 4 novembre 2016
12811	Mediaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile MT88	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	contre-allée Est, trottoir Est sur 30 m au droit du n° 289	Le vendredi 4 novembre 2016, de 12h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		contre-allée Est, entre le cours Gambetta et la rue Abbé Boisard	
			la circulation des véhicules sera interdite		contre-allée Est, des deux côtés de la chaussée, entre le cours Gambetta et la rue Abbé Boisard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			les véhicules devront marquer l'Arrêt de sécurité «STOP» et seront gérés par du personnel de l'Entreprise		contre-allée Est au débouché du cours Gambetta	
12812	Ebm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de relevage de pavé	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de L'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 8h à 16h
12813	ldf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer le bon déroulement d'une formation de lutte contre l'Incendie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Godinot	côté pair, sur 15 m à l'Est de l'Avenue Thiers	A partir du lundi 7 novembre 2016, 8h, jusqu'au mercredi 9 novembre 2016, 14h

Numéro de l'Arrêté	Demandeur	Objet	Réglementation	Adresse	Adresse complémentaire	Date d'effet
12814	Option Drone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une thermographie de bâtiment à l'aide d'un drone	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bé ranger	dans une zone délimitée par le demandeur	Le lundi 7 novembre 2016, de 5h à 7h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Curtelin	entre l'Avenue de Thiers et la rue des Emeraudes	
12815	Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pluviale	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pierre Delore	entre la rue du Garon Duret et le n° 75	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Garon Duret	sens Ouest/Est, entre la rue de Montagny et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Pierre Delore	entre la rue du Garon Duret et le n° 75	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016, de 9h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Garon Duret Rue Pierre Delore	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m à l'Ouest de la rue Pierre Delore des deux côtés de la chaussée, entre les n° 71 et n° 75	A partir du lundi 7 novembre 2016 jusqu'au jeudi 10 novembre 2016
12816	Ikken	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de cuisine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bât d'Argent	sur 10 m au droit du n° 25	Le lundi 7 novembre 2016, de 13h à 19h

Registre de l'année 2016

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'Espace Public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - Les jours ouvrables aux heures d'ouverture

Délégation Générale aux Ressources Humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Bonnier	Estelle	Rédacteur	Détaché Stagiaire	12/09/2016	Cabinet du Maire	Détachement pour stage
Salvary	Coralie	Assistant de Conservation	Contractuel	1/9/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 04/09/2016
Golbahar	Nadia	Assistant de Conservation	Contractuel	01/01/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 09/06/2016
Golbahar	Nadia	Assistant de Conservation	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 09/09/2016
Golbahar	Nadia	Assistant de Conservation	Contractuel	10/06/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/06/2016
Miotke	Sandrine	Assistant de Conservation	Contractuel	1/8/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/08/2016
Golbahar	Nadia	Assistant de Conservation	Contractuel	10/09/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/09/2016
Salvary	Coralie	Assistant de Conservation	Contractuel	05/09/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/09/2016
Miotke	Sandrine	Assistant de Conservation	Contractuel	31/08/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/09/2016
Miotke	Sandrine	Assistant de Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 30/09/2017
Salvary	Coralie	Assistant de Conservation	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/08/2016
Golbahar	Nadia	Assistant de Conservation	Contractuel	1/10/2016	Bibliothèque	Recrutement Complément Tps Partiel Jusqu'au 31/12/2016

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Feuvrier-Etevenard	Sophie	Rédacteur	Non Titulaire	1/10/2016	Dgdu - Cellule Rh	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Arnaud	Laurie	Atsem 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Canovas	Emilie	Atsem 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Ferlay	Delphine	Atsem 1 ^{ère} classe	Contractuel	12/09/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Hamdi	Safaa	Atsem 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Messaoudi	Samira	Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Minary	Sandrine	Adjoint Technique de 2 ^e classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Bruyere	Soyzic	Atsem de 1 ^{ère} classe	Contractuel	17/10/2016	Education	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Clabaut	Alisson	Ap	C	29/08/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Thomasson	So Hyun	Ap	C	12/09/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Ruiz	Angélique	Ap	C	29/08/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Rodier	Lucie	Ap	C	29/08/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Morel	Claire	At2	C	29/08/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Megherbi	Chaféa	At2	C	07/09/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Mazuy	Valérie	Ap	C	29/08/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Goncalves	Johnny	At2	C	29/08/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Fayet	Laure	At2	C	29/08/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Fayet	Laure	At2	C	29/08/16	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Bussolin	Manon	Ap	Contractuel	9/9/2016	Enfance	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Robin	Aurélié Cécile	Chargé d'accueil	Contractuel	14/9/2016	Ma9	Recrutement non titulaire complément temps partiel
Ferrieux	Florence	Atsem 1 ^{ère} classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	Recrutement par mutation
Auriault	Bénédicte	Assistant Conservation Principal 2 ^e classe	Titulaire	1/10/2016	Gadagne	Recrutement par mutation
Zkik	Ahmed	Adjoint Technique 2 ^e classe	Non Titulaire	6/10/2016	Archéologie	Recrutement pour remplacement
Clozel	Céline	Assistant de Conservation	Contractuel	30/9/2016	Bibliothèque	Recrutement pour remplacement
Delhom	Audrey	Assistant de Conservation	Contractuel	28/4/2016	Affaires Culturelles	Recrutement pour remplacement
Deschanel	Claire	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	20/4/2016	Bibliothèque	Recrutement pour remplacement
Deschanel	Claire	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	1/6/2016	Bibliothèque	Recrutement pour remplacement
Durand	Thomas	Assistant de Conservation	Contractuel	28/6/2016	Bibliothèque	Recrutement pour remplacement
Brustlein	Mael	Assistant de Conservation	Contractuel	21/4/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 01/05/2016
Wong Wan Wan	Michel Kim Yoong	Assistant de Conservation	Contractuel	2/6/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 01/12/2016
Tabellout	Brahim	Adjoint Technique 2 ^e classe	Contractuel	29/8/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 07/10/2016
Tabellout	Brahim	Adjoint Technique 2 ^e classe	Contractuel	5/8/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 10/08/2016
Brustlein	Mael	Assistant de Conservation	Contractuel	2/5/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 14/07/2016

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Hamliil	Malika	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	6/4/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 15/04/2016
Hamliil	Malika	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	1/9/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 16/09/2016
Tabellout	Brahim	Adjoint Technique 2 ^e classe	Contractuel	11/8/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 21/08/2016
Hamliil	Malika	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	1/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 29/07/2016
Hamliil	Malika	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	30/4/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/06/2016
Joly	Guillaume	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	1/4/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/06/2016
Pelletier	Lolita	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	7/9/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/06/2016
Hamliil	Malika	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	17/9/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 30/09/2016
Hamliil	Malika	Adjoint du Patrimoine 2 ^e classe	Contractuel	30/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/08/2016
Brustlein	Mael	Assistant de Conservation	Contractuel	15/7/2016	Bibliothèque	Recrutement Remplacement Jusqu'au 31/10/2016
Mandja	Assia	Atsem 1 ^{ère} classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Poncet	Jessica	Adjoint Technique de 2 ^e classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Badaoui	Dalila	Adjoint Technique de 2 ^e classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Rey	Rabiaa	Adjoint Technique de 2 ^e classe	Stagiaire	1/9/2016	Education	St: Nomination Stagiaire Catégorie C
Tornaire	Christian	Adjoint technique 1 ^{ère} classe	Stagiaire	1/10/2016	Dgtb	St: Nomination stagiaire Catégorie C
Manuel	Audrey	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	Stagiaire	1/10/2016	Dlgef	St: Nomination stagiaire Catégorie C
Abbas	Sofian	Adjoint technique 2 ^e classe	Stagiaire	1/8/2016	Dlgef	St: Arrêté rectificatif-Rsa
Bancilhon	Marion	Atsem 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant
Ben Ali	Ines	At2	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement Remplaçant
Bouhadjar	Fatima	Adjoint Technique de 2 ^e classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant
Cottaz	Joris	At2	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant
Diaby	Aminata	Atsem 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant
Garcia	Eva Victoria	Atsem 1 ^{ère} classe	Contractuel	1/9/2016	Education	Recrutement remplaçant
Vallette	Valérie	At2	C	1/6/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Khier	Merieme	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Fuentes	Laetitia	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
De Bonis	Maria	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Chippier	Céline	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Champavier	Anais	Ap	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Annicette Mondelis	Roselyne	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Amisse	Elodie	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Traore	Mariame	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Rasoamala	Nathalie	At2	C	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Pech	Isabelle	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Ngo Nlend	Mariette	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Ouattara	Esther	Ap	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Pech	Isabelle	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Robert	Magalie	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Rous-silloux	Emilie	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Vallette	Valerie	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Traore Khoumba	Mariame	At2	C	1/6/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Philippe	Christine	At2	C	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Pech	Isabelle	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Maillet	Frédéric	At2	C	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Giraud	Cléa	Eje	C	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Galasso	Muriel	At2	C	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Fuentes	Laetitia	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Dessolle	Laurene	Ap	C	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
De Bonis	Maria	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Rous-silloux	Emilie	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Sospedra Luch	Amélie	At2	C	5/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Vanlitsenburgh	Aurore	Eje	C	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Amisse	Elodie	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Annicette-Mondelis	Roselyne	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Beal	Lolita	Ap	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Chippier	Céline	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Fuentes	Laetitia	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Giraud	Cléa	Eje	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Khier	Merieme	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Ngo Nlend	Mariette	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Ouattara	Esther	Ap	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Bonod	Laurine	At2	C	29/08/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Berthier	Mélanie	At2	C	01/09/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Barratier	Margot	At2	C	29/08/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Annicette-Mondelis	Roselyne	At2	C	01/09/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Amisse	Elodie	At2	C	01/09/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Lor-Saw	Honorine	At2	C	01/10/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Berthier	Mélanie	At2	C	01/10/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Martinez	Marjorie	At2	C	29/08/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Lefranc	Johanna	Ap	C	29/08/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Khier	Merieme	At2	C	01/06/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Fuentes	Laetitia	At2	C	01/06/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Dehaini	Yamina	At2	C	01/06/16	Enfance	Recrutement remplaçant
De Bonis	Maria	At2	C	01/06/16	Enfance	Recrutement remplaçant
Buffet	Adriana	Ap	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Buffard-Martin	Clémence	Ap	Contractuel	29/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Attaf	Ourdia	At2	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Lebeuf	Catherine	At2	Contractuel	12/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Brivadier	Emilie	Eje	Contractuel	12/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Attaf	Ourdia	At2	Contractuel	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Chippier	Céline	At2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Attaf	Ourdia	At2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Amisse	Elodie	At2	Contractuel	1/6/2016	Enfance	Recrutement remplaçant
Zitouni	Houaria	Adjoint technique 2° classe	Contractuel	1/9/2016	Dci	Recrutement remplaçant
Akli	Nacera	Adjoint technique 2° classe	Contractuel	1/9/2016	Dci	Recrutement remplaçant
Zitouni	Houaria	Adjoint technique 2° classe	Contractuel	1/8/2016	Dci	Recrutement remplaçant
Kablouti	Hana	Chargé d'accueil	Contractuel	1/9/2016	Ma8	Recrutement remplaçant

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Gauthier	Nathalie Daniele	Gardien de cimetière	Contractuel	1/9/2016	Cimetières	Recrutement remplaçant
Mchiri	Sabrina	Chargé d'accueil	Contractuel	1/9/2016	Ma4	Recrutement remplaçant
Mchiri	Sabrina	Chargé accueil	Contractuel	13/6/2016	Ma4	Recrutement remplaçant
Ennouri	Sarah	Agent accueil	Contractuel	1/7/2016	Ma7	Recrutement remplaçant
Ramphul	Vanessa	Adjoint administratif	Contractuel	7/10/2016	Ma2	Recrutement remplaçant
Morelli	Mareva	Adjoint administratif 2 ^e classe	Contractuel	3/10/2016	Dsp	Recrutement remplaçant
Fiorini	Anais	Agent accueil	Contractuel	15/9/2016	Sp	Recrutement remplaçant
Ertle	Alexis	Agent accueil	Contractuel	26/9/2016	Ma5	Recrutement remplaçant
Dessolle	Laurene	Ap	C	1/6/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Vanlit-senburgh	Aurore	Eje	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Seiler	Léa	Ap	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Monnot	Elodie	Ap	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Lefranc	Johanna	Ap	C	01/09/16	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Besson	Karine	Eje	Contractuel	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Bonneton	Pauline	Ap	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Sall Mame	Rokhaya	Ap	Contractuel	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent congé parental
Betoliere	Kinga	At2	C	01/09/16	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Luz	Elodie	At2	C	01/06/16	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Lor-Saw	Honorine	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Betolière	Kinga	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Berthier	Mélanie	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Rafiou	Limata	At2	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Mounthala	Nathalie	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Payen	Brigitte	At2	C	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Prévot	Justine	At2	C	1/7/02	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Lor-Saw	Honorine	At2	C	1/5/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Prevot	Justine	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Payen	Brigitte	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Ngo Nlend	Mariette	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Mounthala	Nathalie	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Lor Saw	Honorine	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Rafiou	Limata	At2	C	29/08/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Biotti	Sandrine	Eje	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Sall Mame	Rhokhaya	Ap	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Olivier	Maëlle	At2	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Colombat	Tatiana	At2	Contractuel	1/7/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Olivier	Maëlle	At2	Contractuel	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en disponibilité
Champavier	Anais	Ap	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement Remplacant Agent Congé Parental
Dessolle	Laurène	Ap	C	1/8/2016	Enfance	Recrutement Remplacant Agent Congé Parental
Traore	Mariame	At2	C	1/9/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en formation
Langohrig	France	Ap	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Recrutement remplaçant agent en formation
Zaidane	Rifayi	At2	C	13/09/16	Enfance	Recrutement remplaçant détachement pour stage
Siaud	Marie-Thérèse	Ap	C	01/09/16	Enfance	Nomination stagiaire
Vanlitsenburg	Aurore	Eje	B	01/10/16	Enfance	Nomination stagiaire
Abdallah-Berrabah	Patricia	At2	C	29/08/16	Enfance	Nomination stagiaire
Gomez	Virginie	Ap	Contractuel	1/8/2016	Enfance	Nomination stagiaire
Ogbone	Josiane	Ap	Contractuel	10/10/2016	Enfance	Nomination stagiaire

Centre Communal d'Action Sociale (Délégation Générale aux Ressources Humaines - Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'Acte
Assoumani	Sania	Assistant Socio-Educatif	Contractuel	28/09/2016	CCAS	Recrutement Remplaçant
Ballay	Justine	Travailleur Social	Contractuel	17/09/2016	CCAS	Recrutement Remplaçant

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Conseil municipal - Séance publique - Avis

Le Conseil municipal se réunira en séance publique le lundi 14 novembre 2016 à 15 heures, à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal.

Direction des marchés publics - Avis

Les avis d'appel public à la concurrence sont disponibles sur le site internet de la Ville de Lyon à l'adresse suivante : www.marchespublics.lyon.fr